



BPJEPS PÊCHE DE LOISIR



Formation en partenariat entre la Maison Familiale Rurale de Périgueux et la Fédération de Pêche de la Dordogne

OBJECTIFS GENERAUX

Le BPJEPS Pêche de loisir (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports) a pour objectif de former des professionnels capables :

- ✚ Organiser, encadrer et de conduire des séances d'enseignement ou d'animation dans le domaine de la pêche en eaux douces (Cours, stages de pêche, séjours).
- ✚ Accompagner les publics sur le plan technique et matériel sur les lieux de pêche.
- ✚ Partager ses connaissances des techniques de pêche et des milieux aquatiques.



CONDITIONS D'ADMISSION

- ✚ Être titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours AFPS, PSC1 ou SST.
- ✚ Être titulaire de l'attestation de 50 mètres nage libre, départ plongé et récupération d'un objet immergé à 2 m de profondeur.

L'admission est prononcée après étude du dossier de candidature, entretien individuel et la réussite aux tests d'exigences préalables. Une expérience et un bon niveau de pratique sont souhaités dans au moins 2 techniques de pêche.

METIERS ET DEBOUCHES

- ✚ Moniteur, guide de pêche.
- ✚ Animateur d'une école de pêche.
- ✚ Technicien/animateur fédéral ou d'association.

LA FORMATION EN ALTERNANCE

Durée : 12 mois en alternance entre le centre de formation et une structure de stage



Pendant les périodes en entreprise, le stagiaire, en relation avec son tuteur, se trouve en situation professionnelle :

- ✚ Accueillir un groupe et animer des actions d'animation ou d'enseignement.
- ✚ Pratiquer les différentes techniques de pêche.
- ✚ Promouvoir une éthique sportive, sensibiliser à la protection des milieux aquatiques.

Les périodes au centre de formation permettent de confronter la situation vécue sur le terrain avec les apports théoriques et pratiques des différents modules. Le plan de formation s'articule autour de nombreux stages techniques (au coup, carnassiers, mouche etc.), de la connaissance des publics et techniques animatoires.

Maison Familiale Rurale de Périgueux
20 rue Beaulieu . BP 70053 . 24002 PERIGUEUX

Unités capitalisables transversales 180 h

Unité capitalisable 1 : Communiquer dans les situations de la vie professionnelle.

Unité capitalisable 2 : Prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative.

Unité capitalisable 3 : Préparer un projet ainsi que son évaluation.

Unité capitalisable 4 : Participer au fonctionnement de la structure et à la gestion des activités.

Unités capitalisables spécifiques à la mention 435 h

Unité capitalisable 5 : Préparer une action d'animation en utilisant des activités dans un milieu aquatique.

Unité capitalisable 6 : Encadrer dans le cadre d'une découverte de milieu aquatique et d'activités de pêche.

Unité capitalisable 7 : Mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite de l'activité.

Unité capitalisable 8 : Conduire une action éducative utilisant les différentes techniques de pêche (loisir ou compétition).

Unité capitalisable 9 : Maîtriser les différentes techniques de pêche adaptées au milieu et à la situation rencontrée.

Unité capitalisable d'adaptation 36 h

Permis bateau rivière/fluvial

Parcours de formation individualisés de 150 à 685 heures de formation en centre 22 semaines de stage en milieu professionnel/ activité salariée



Une formation menée par des professionnels pour des professionnels :

- 4 modules techniques conduits par les techniciens de la fédération départementale de la Dordogne pour la pêche et la protection des milieux aquatiques.
- Visites de structures piscicoles, détaillants etc.
- Sorties écologiques, vidange d'étangs etc.

OBTENTION DU DIPLÔME

Capitaliser les 10 UC

5 épreuves réparties sur la durée de la formation

DIPLÔME DU MINISTRE DE LA SANTE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS



Renseignement(s)
au **05 53 45 44 10**



Maison Familiale Rurale de Périgueux

20 rue Beaulieu . BP 70053 . 24002 PERIGUEUX

☎ 05 53 45 44 10

📠 05 53 45 44 12

✉ mfr.perigueux@mfr.asso.fr

🌐 site : www.mfr-perigueux.com